

M. KNOWLES: Alors, "pour ce qui est de la situation" où se trouvent mes savants amis, ils ont raison de soutenir qu'en adoptant un projet de loi en deuxième lecture on en approuve le principe.

Mais pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je signale que le ministre a désigné le second bill sous le numéro 136. Je lui rappellerai que le ministre de la Justice vient de présenter un projet de loi qui portera probablement le numéro 136. Peut-être vaudrait-il mieux ne pas numéroter pour le moment le bill présenté par le ministre du Commerce. Ce point n'est pas important, mais vaut je crois d'être signalé.

Le très hon. M. HOWE: A propos, on m'a dit que le numéro 136 allait être réservé pour ce bill. Cependant, si dans l'intervalle le ministre de la Justice s'est approprié le n° 136, nous donnerons le numéro 137 à mon projet de loi.

Le très hon. M. ILSLEY: Je vais céder.

M. ROSS (Souris): La question de procédure est-elle maintenant réglée?

M. WRIGHT: Non. Il semble, à ce propos, que les membres du parti conservateur-progressiste refusent de se prononcer sur le principe de la mesure, tant que celle-ci doit s'appliquer à l'avoine et à l'orge. Pour notre part, en préconisant le renvoi du bill au comité de l'agriculture et de la colonisation, nous voulions surtout faciliter le paiement, le plus tôt possible, des certificats de participation à l'égard du blé. Deuxièmement, nous croyons qu'en le déférant au comité de l'agriculture, nous hâterons l'étude de l'accord et des projets de loi complémentaires qu'il faudra adopter relativement à l'avoine et à l'orge comme aux autres denrées comprises dans le bill. Si nos amis de droite tiennent à retarder cette mesure, quant à nous, nous sommes prêts à étudier tout le bill dans sa forme actuelle.

M. POULIOT: Monsieur l'Orateur, il y a une façon bien simple de régler cette question, oui, tellement simple que personne n'y a pensé. Le ministre pourrait retirer ce bill et en soumettre deux bons. On se plaint que les lois sont obscures, que personne ne peut les comprendre. Si nous avions deux projets de loi, ceux qui auraient voté en faveur du principe dont s'inspire un bill sauraient pourquoi ils ont voté. Si un des bills leur paraissait bon, ils pourraient l'appuyer; s'ils optaient pour l'autre, ils pourraient voter pour celui-là; mais s'ils étaient opposés à l'un et l'autre, ils ne se seraient pas engagés par un vote donné contre leur volonté.

Cette mesure est de suprême importance. Le ministre a trop d'expérience et a l'esprit trop large pour contraindre la Chambre des communes à adopter une mauvaise loi. Très souvent les lois sont rédigées par de petits commis. Nous ne pouvons pas étudier à la fois deux bills distincts présentés au comité. L'article 29A porte sur l'avoine et l'orge. Cet article dispose que les mots "avoine et orge" remplaceront le mot "blé", là où ce dernier terme apparaît dans la mesure concernant la Commission du blé. C'est mal. Le ministre n'est pas entêté; il a l'esprit ouvert et large; il est plein de bon sens et il se rend compte, j'en suis sûr, qu'on ne peut adopter la mesure dans sa forme actuelle. Nous voulons une bonne loi, et il est temps que nous l'ayons car il y a quinze ans que nous en avons de mauvaises. Il est temps d'adopter une bonne mesure, et le meilleur moyen c'est de la rendre acceptable à tous. De la façon dont elle est rédigée, pas un seul cultivateur de l'Ouest ou de l'Est ne pourrait la comprendre. Ceux qui s'intéressent aux céréales devront encourir de grands frais afin d'obtenir l'avis d'un avocat éminent sur la portée d'une telle loi. C'est afin d'éviter ces difficultés périodiques que je prie respectueusement le ministre de retirer son projet de loi et de nous revenir plus tard avec un texte de loi plus compréhensible pour nous tous comme pour le public.

M. LOW: Monsieur l'Orateur, lorsque l'honorable député d'Acadia (M. Quelch) a pris la parole au nom du groupe créditiste, il a, sauf erreur, proposé de remplacer le présent projet de loi par trois bills distincts. Nous voulions qu'un projet de loi portât exclusivement sur les versements aux producteurs. L'adoption de ce projet pourrait être facilitée de façon que les versements soient effectués le plus tôt possible. Nous sommes d'avis que le projet de loi devrait être divisé de cette façon. Puis, comme l'a proposé l'honorable représentant de Témiscouata (M. Pouliot), la deuxième mesure porterait sur la Commission du blé et les diverses questions prévues dans le reste du projet de loi. Je crois que ce serait là la meilleure façon de procéder. Nous n'approuvons pas l'intention du ministre du Commerce (M. Howe) de présenter un projet de loi portant sur l'orge et l'avoine et un autre visant les trois autres parties du bill. Nous ne croyons pas que cela puisse régler quoi que ce soit.

Le très hon. M. HOWE: Me permettra-t-on de rappeler que le seul principe dont s'inspire le présent bill c'est la modification de la loi sur la Commission canadienne du blé. Il n'y en a pas d'autre. Le comité peut rejeter à sa